



AVIS DE PUBLICITE – VILLE D'ANGERS
En vue d'une occupation temporaire du domaine public
Vente de ballons
« BRADERIE – 5 JUILLET 2025 »
« ACCROCHE CŒURS – 12, 13 et 14 SEPTEMBRE 2025 »

Objet :

Appel à projet concernant l'occupation d'emplacements dédiés à l'installation de stands de vente de ballons pour les événements Braderie et Accroche-Cœurs à Angers en application de l'article L2111-1-1 du Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques et suivants.

Caractéristiques principales :

La Ville d'Angers met à disposition de l'occupant une surface dédiée à la **vente de ballons hélium** sur différents sites :

- Le samedi 5 juillet 2025 sur le plateau piétonnier (sauf place Ralliement), de 11h à 19h,
- Le vendredi 12 septembre 2025 sur le plateau piétonnier (sauf place Ralliement), de 18h à 23h59,
- Le samedi 13 septembre 2025 sur le plateau piétonnier (sauf place Ralliement), de 11h30 à 23h59,
- Le dimanche 14 septembre 2025 sur le plateau piétonnier (sauf place Ralliement), quai des Carmes et quai Monge de 11h à 19h.

Cette occupation devra se faire dans le respect de l'emprise **réservée aux spectacles et déambulations**, ainsi qu'au passage réservé aux services de secours.

L'emplacement précis occupé pourra être modifié en cas de travaux d'urgence.

L'occupant versera à la Ville d'Angers une redevance d'occupation du domaine public de 5,20€ le m² par jour, correspondant aux tarifs en vigueur.

Les modalités d'occupation (accès...) sont en cours d'élaboration et seront précisées ultérieurement à l'occupant.

L'occupant s'engage à être présent sur la période définie par permis de stationnement, délivré en cas de sélection. Le mobilier et le matériel nécessaire à l'exploitation sont à la charge de l'occupant.

Date limite de réception des candidatures : 25 juin 2025

Dossier à remettre par les candidats :

Curriculum-vitae du ou des gérants candidats :

- extrait K bis de moins de 3 mois
- attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
- carte de commerçant ambulant en cours de validité
- justificatif d'identité du demandeur
- contrat des employés le cas échéant

Lettre de motivation :

- Références du candidat sur des prestations comparables
- Projet de fonctionnement :
 - présentation du matériel utilisé avec photos
 - **surface d'occupation demandée** (longueur, largeur ou profondeur)
- Attestation sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

Critères de choix :

La sélection des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Garantie et expérience professionnelle dans un secteur comparable, aptitude du candidat à assurer une présence régulière sur la période définie
2. Contenu du projet : les dimensions et l'esthétique de l'installation

Suites administratives :

- Il sera délivré un permis de stationnement nominatif à l'occupant

Conditions d'envoi :

Les candidatures seront soit transmises soit par mail à occupation.domaine-public@ville.angers.fr soit par la Poste sous pli recommandé avec accusé de réception, soit en mains propres au service Commerce :

VILLE D'ANGERS – DIRECTION VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET ESPACE PUBLIC – SERVICE COMMERCE

« OCCUPATION TEMPORAIRE VENTE DE BALLONS 2025 »

85 RUE DU MAIL

CS 80011

49020 ANGERS CEDEX 02

Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé à Madame Apolline Ravet, service Commerce – Direction Voirie Communautaire et Espace Public – tél : 02.41.05.48.86 ou par courriel : occupation.domaine-public@ville.angers.fr